AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0733
FR0000127771-FS0384

16 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2023, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 11 mai 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 6 891 571 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 0,62% du capital et 0,61% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bank of America, National Association	6 772 910	0,61	6 772 910	0,60
BofA Securities, Inc.	3 955	ns	3 955	ns
Managed Account Advisors LLC	87 576	0,01	87 576	0,01
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	3 875	ns	3 875	ns
U.S. Trust Co of Delaware	23 255	ns	23 255	ns
Total Bank of America Corporation	**6 891 571**	**0,62**	**6 891 571**	**0,61**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation (conclusion de prêt d'actions, d'options et de contrats de « *swaps* » à règlement en espèces), au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association, a précisé détenir 6 676 979 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 2 juin 2023 et le 5 mai 2025, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration.[2]

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 102 874 718 actions représentant 1 132 347 854 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.